

D.2017.05.24.8.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Mai 2017

8 - PROJETS TERRITORIALISES

8.4 - DOUBLEMENT DE LA CAPACITE LIGNE A : Marché n° 52M 2017 13078 M : Fourniture de poutres lumineuses : Autorisation de signer le marché avec l'entreprise TLV

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (à M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X	X (à M. Chollet à/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc		X (à M. Grass)	
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (à Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à Mr Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (à Mr André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Le présent marché concerne le lot « Fourniture de poutres lumineuses ». A l'exception de la station Jean Jaurès, ces poutres lumineuses équiperont les extensions de stations réalisées dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité de la ligne A, selon le design général de la ligne A.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande, d'une durée prévisionnelle de 36 mois, dont les montants minimum et maximum sont fixés respectivement à 100 000 € HT et 400 000 € HT.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 67, 68 et 78 à 80 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis, le 01 mars 2017, aux publications du BOAMP et JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres était fixée au 12 avril 2017 à 12h00.

1 candidat a remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. TLV

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 25 avril 2017, retenu la candidature.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 16 mai 2017, attribué le marché à **TLV** pour un montant maximum de 400 000 € HT, le détail estimatif remis s'élevant à **335 179,35 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2017 13078 M avec **TLV**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

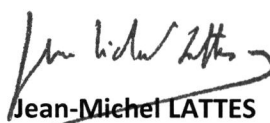
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec **TLV** le marché n°52M 2017 13078 M concernant le lot « Fourniture de poutres lumineuses » qui équiperont les extensions de stations réalisées dans le cadre de l'opération Doublement de la Capacité de la ligne A, selon le design général de la ligne A, pour un montant maximum de 400 000 € HT.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES